



Délibération n°2026-16

Relative à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 5 juin 2026, réuni le 17 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présents :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAUULT et Monsieur Philippe EYMERY.

Monsieur Henri LENFANT (suppléant de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Philippe GUILLON, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ et Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA.

Sont absents / excusés :

Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Monsieur Jean-Marie BLAS, Monsieur Matthieu CORBILLON (représenté par son suppléant Monsieur Henri LENFANT) et Madame Khadija GORWA-GHOMARI.

Secrétaire de séance : Madame Samira HERIZI.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1413-1 relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics et L1411-4 ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu la délibération n°2007-05 du Comité syndical du 4 juin 2007 créant la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sa composition ;

Vu le règlement intérieur du SMALIM adopté ce jour ;

Vu l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public de ce jour ;

DECIDE

- De préciser la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) telle que reprise en annexe 1 à la délibération et notamment la représentation et participation du SMALIM au sein de cette Commission ;
- D'adopter le règlement définissant les modalités de fonctionnement et de déroulement des travaux de la CCSPL repris en annexe 2 ;

Votes pour : 12

Ne participe pas au vote : 0

Abstention : 0

Vote contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : PRESIDENT